

à les payer, à savoir: Quille Téléphone 3⁴⁵ Southern Canada Power
 11.39⁴ 6.75⁴ Sam Jones 74.83⁴ Liste de paye du 30 janv. 1907 100⁴
 Robitaille 115.38⁴ alarme chez S. A. Garland 27.00⁴ D'Landry 4.25⁴
 Can. Nat. Telegraph. 73⁴ Nichols chemical 481.26⁴ list de paye du 6
 janvier 185.50⁴ Gutta percha Rubber 13.43⁴ 55.53⁴ Map. Houle 34.44⁴
 liste de paye du 13 janvier 245.80⁴ F. Mercus 1.89⁴ J. D. Montplaisier
 1.25⁴ Butterfly Henry 300⁴ liste de paye du 16 décembre 215.50⁴ Curtis
 Machine 90.00⁴ liste de paye du 2 décembre 192.60⁴ liste de paye du
 23 décembre 225.35⁴ Curtis Machine 22.50⁴ A. Birt 19.75⁴ Emond
 Courdeane 180.00⁴ Aut. Montplaisier 500⁴ liste de paye du 30 déc. 171.10⁴
 J. Robitaille 700⁴ Compte de M. Kelly 290⁴ Saint refusi⁴
 Proprié par l'échevin D. Lindsay secondé par l'échevin J. C. Duchesne.
 Que la proposition de règlement d'accident survenu à Philomène
 Reiter sur la trottoir, laquelle réclamation a déjà été présentée
 à ce conseil par Willie St Louis et maintenant réduite à 1000⁴
 à titre de tous dommages liquidés soit acceptée et le
 trésorier autorisé à payer la dite somme de 1000⁴
 Proprié par l'échevin D. Lindsay secondé par l'échevin A. Birt
 Attendu qu'une offre de prêt additionnel a été faite à la Corporation
 de la ville de Drummondville par M. Mathias Berthiaume d'une
 montant de 2000⁴ deux cents dollars portant intérêt au taux de 5% l'an;
 Attendu que la Corporation de la ville de Drummondville a déjà emprunté
 du dit Mathias Berthiaume une somme de 800⁴ huit cents dollars.
 Que ce conseil autorisé son honneur le maire M. W. A. Maisson et le
 trésorier M. J. J. Marier à signer pour et au nom de la Corporation
 de la ville de Drummondville en échange de la somme de 2000⁴
 deux cents dollars en argent, et des billets au montant global de
 800⁴ huit cents dollars que détiend le dit Mathias Berthiaume, à signer
 un nouveau billet de 1000⁴ mille dollars à l'ordre de Mathias
 Berthiaume, fait payable à demande après trois mois d'avis
 ou à l'ordre de la Banque de Montréal à Drummondville, portant
 intérêt au taux de 5% l'an.
 Proprié par l'échevin D. Lindsay secondé par l'échevin J. C. Duchesne
 Que vu le décès de M. J. H. Paul, M. Alexandre Mercus soit
 nommé vérificateur pour la ville de Drummondville.
 Son honneur le maire fait quelques remarques sur les devoirs
 du public et des médecins concernant les maladies contagieuses
 et la révérité que le conseil se propose d'adopter concernant
 les traitements à ces maladies.
 Rainerie et Océaniques lectures sont faites au règlement concernant
 la coupe au prix de la glace pour usage dans la ville
 Rainerie et Océaniques lectures sont faites au règlement concernant
 la régie et l'inspection des théâtres
 Rainerie et Océaniques lectures sont faites au règlement concernant
 le nettoyage des trottoirs et des concavités

L'échevin E. Lavoie donne avis de motion qu'il présentera au
 règlement à l'effet d'imposer une prébende de 2^e dans le cant
 pécuné pour couvrir le budget de l'année 1907
 L'échevin M. Lindsay donne avis de motion qu'il présentera au
 règlement à l'effet d'amender le règlement des licences
 Proprié par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. C. Duchesne
 Attendu que la ville de Drummondville a pris un essor gigantesque
 depuis quelques années;
 Attendu que ce progrès ne semble que vouloir s'accroître davantage;
 Attendu que Montréal est pour Drummondville une source
 d'alimentation continue et que les affaires de cette ville se
 transigent à peu près toutes par la grande métropole;
 Attendu par ailleurs qu'aucune route gravellée ou macadamisée
 ne relie Drummondville à Montréal, si ce n'est qu'à partir
 d'Upton, soit d'environ une vingtaine de miles;
 Que ce conseil croit de son devoir de supplier l'Honorable Ministre
 de la voirie d'établir une route entre St Hyacinthe et Drummondville,
 que ce soit par Acton Vale, par Ducreux, par St Eugène de Bagot ou
 par St Guillaume par importe; mais les progrès de notre ville
 postulent l'Honorable Ministre d'intervenir d'obliger les
 municipalités réfractaires à faire les tronçons qui manquent
 pour compléter une telle route.
 Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Parnon et
 au député M. Hector Lafont.
 Proprié par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin D. Lindsay.
 Attendu que les colporteurs constituant pour le commerce local,
 une concurrence tout à fait injuste et déloyale;
 Attendu que les commerçants locaux payant, pour les services
 publics de la ville, des taxes onéreuses imposées par prébende
 ou directement, pour les services d'égouttoirs, de trottoirs
 ou d'éclairage, doivent payer en plus, une taxe sur
 licence idéologique à celle des colporteurs;
 Attendu que les colporteurs n'ayant à vrai dire aucun
 domicile fixe ne concourant pas à défrayer les dépenses
 nécessitées par les services publics et sont de ce fait,
 en mesure de faire une concurrence de nature à diminuer
 le prestige et les affaires de nos commerçants locaux,
 qui s'en plaignant à juste titre;
 Que ce conseil supplie l'Honorable Procureur Général, de bien
 vouloir introduire une législation qui autorise les muni-
 cipalités à interdire le colportage; ou à défaut de
 possibilité ou de légalité d'un tel principe de défense
 absolue, les municipalités soient autorisées à charger
 pour un permis de colporter, une taxe plus élevée,
 afin d'atténuer les conséquences de la position actuellement

fait aux commerçants locaux, et amener ainsi ces colporteurs à contribuer aux taxes imposées pour le maintien des services publics.

Hamonau
Maire

J. Lalonde
Greffier

8 février 1927.

Comité de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et minute d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue mardi le 8 février 1927 aux lieux et heures ordinaires du conseil étant la première séance bi-mensuelle du mois de février.

Étaient présents: Son Honneur le maire M. W. G. Moisan d'assessors les échevins E. R. Tannar, M. Lindsay, A. Birtz, E. Pelletier, J. C. Ducharme.

Actes ont été faits de l'avis de convocation de la présente séance et de certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Actes ont été faits des minutes de la séance du 25 janvier, lesquelles sont adoptées unanimement.

Ont proposé par l'échevin J. C. Ducharme secondé par l'échevin E. R. Tannar que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: l'union des municipalités de Québec \$7.84
M. Pelletier & fils \$2.09
Mme. maison Courtois \$19.00
J. H. Blanchard \$39.00 + 2.80 + 2.00 + .60 + 2.40 + 4.10
A. Birtz \$19.75
Southern Canada Power Co Ltd \$185.15 + 2.15 + 16.32 + 22.25 + 87.41 + 1.10 + 291.00 + 12.80 + 2.97
G. M. Poirer \$14.35
Southern Canada Power \$11.38 + 5.00 + 5.00 + 2.70
Mme. des Alf. Simoneau \$5.00

Proposé par l'échevin J. C. Ducharme secondé par l'échevin E. Pelletier que le compte de M. Schwab pour annonces à l'effet d'amener des industries dans cette ville, soit accepté au montant de \$75.00 et le trésorier autorisé à lui payer cette somme.

Ont proposé par l'échevin E. R. Tannar secondé par l'échevin M. Lindsay qu'on soit donné au chef de police de voir à faire observer le règlement de fermeture à bonne heure; que les condamnés soient fermés comme les autres établissements; et les notifier qu'à défaut de se conformer à l'ordonnance du chef, l'avocat de la ville est autorisé à prendre des procédures.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin A. Birtz que l'échevin J. C. Ducharme soit nommé maire suppléant.

Attendu que lors de la confection et du dépôt du cadastre du quartier Est de la ville de Drummondville, 1^{er} septembre 1891, il a été réservé certaines rues pour l'usage du public, excepté à l'acquisition des propriétaires, de l'assiette des dites rues au à l'expropriation; Attendu que parmi ces rues il se trouve deux rues respectivement

nommées rue Dorion et rue "A";

Attendu que cette partie de la rue Dorion située entre la ligne du chemin de fer des C.N.R. et la voie d'évitement Mc Dougall, de même que la partie de la rue "A" entre le chemin de fer du Canadien Pacifique, comme sous le nom d'embranchement de l'Assommoir et la voie d'évitement Mc Dougall n'ont jamais été expropriées ni achetées par la Ville de Drummondville des propriétaires ou possesseurs des dites parties de rues;

Attendu que au fait que la station du Canadien Pacifique National est construite de manière à s'interrompre à cet endroit la continuation de la rue Dorion;

Attendu que les susdites parties de rues n'ont jamais été ouvertes au public ni expropriées;

Attendu que la compagnie du Canadien Pacifique doit construire une gare près de la rue Lindsay;

Attendu que la construction de cette gare et des voies principales et d'embranchement du chemin de fer Canadien Pacifique exige que les dites parties de rues demeurent fermées au public;

À ces causes il est proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. C. Ducharme:

Que la Corporation de la ville de Drummondville, déclare se désister de tous droits de nature quelconque, qu'elle a ou peut avoir dans et sur les dites parties de rues sus-mentionnées, sauf quand à cette partie de la rue Dorion vis-à-vis la sortie de la compagnie Imperial Oil le terrain à la rue Lindsay, d'une largeur de 33 pieds, réservée dans un certain contrat de vente fait et passé le 11 juillet 1925 enregistré au volume B 81 sous le numéro 63171 au bureau d'enregistrement du Comté de Drummond; Que à cette fin le greffier et le Trésorier de la Ville de Drummondville soient et soient autorisés à passer tous actes ou y intervenir afin de renoncer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville, au faveur du Canadien Pacifique, ou au faveur de J. D. Montplaisir suivant leurs intérêts respectifs à tous droits de propriété ou autres qu'elle a ou peut avoir sur les parties des dites rues que la dite compagnie ou J. D. Montplaisir ont acquis ou doivent acquérir pour leur utilité ou autres besoins s'y rapportant moins cependant pour cette partie de la rue Dorion réservée comme droit de passage au susdit contrat enregistré sous le numéro B 81-63171.

Proposé par l'échevin E. R. Tannar secondé par l'échevin E. Pelletier que ce conseil s'ajourne à mardi le 15 février courant.

Hamonau
Maire

J. Lalonde
Greffier

15 février 1927.

Povince de Québec

Vill. de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux & heures ordinaires du conseil mardi le 15 février étant un jour férié de la première semaine de la nouvelle du mois de février.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins M. Lindsay, J. E. Rivard, J. Ducharme, A. Ritz, E. Laroque, Eug. Pallatier, E. Tannier, J. W. H. D'Orge.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil;

Lecture est faite des minutes de la séance de ce conseil au date du 8 février laquelle sont adoptées unanimement.

Sont proposés par l'échevin J. Lindsay secondé par l'échevin E. Pallatier

Que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: A. Cloutier 4.00, A. Mercier, fets 16.10, Southern Canada pour 0.00, 10.00, A. Ritz 4.25, Département des terres et forêts 4.00, Travaux publics des aliénés 342.46, liste de paye du 27 janvier 204.10, liste de paye du 3 février 230.20, liste Lantry 4.75, Crémierie Drummondville 1.01, liste de paye du 10 février 205.00, J. B. Tremblay 8.55.

L'avocat de la ville M. J. Marier est requis de donner son opinion concernant la permission de bonne heure, en rapport avec les restaurants-épiceries et les charcutiers-marchands à chauffer.

Proposé par l'échevin J. W. H. D'Orge secondé par l'échevin J. Lindsay

Que le conseil homologue les rôles de perception préparés par le Trésorier de cette ville dans le cours de l'année 1926, suivant les dispositions des règlements numéros 135 et 138 passés et adoptés par ce conseil, ainsi que le rôle de perception des taxes d'eau préparé par le trésorier suivant les dispositions du règlement numéro 80.

Troisième lecture est faite d'un règlement numéro 140 à l'effet de réglementer la coupe ou prise de la glace pour usage dans la ville de Drummondville.

Il est alors proposé par l'échevin J. Lindsay secondé par l'échevin E. Laroque

Attendu qu'avis de motions du dit règlement concernant la coupe de la glace a été donné par l'échevin J. Ducharme le 11 février 1927 à une séance de conseil; Attendu que le dit règlement a subi sa première et sa deuxième lecture le 25 janvier 1927 à une séance de ce conseil;

Attendu que le dit règlement vient de subir sa troisième lecture et est adopté unanimement;

Que le dit règlement est par les présents adopté à toutes fins

que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement 140 des règlements de la Corporation de la ville de Drummondville.

Troisième lecture est faite d'un règlement concernant les théâtres et portant le numéro 141.

Il est alors proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin E. Laroque: Attendu qu'avis de motions du dit règlement concernant les théâtres, a été donné par l'échevin J. E. Rivard à une séance de ce conseil au date du 11 février; Attendu que le dit règlement a subi sa première et sa deuxième lecture à une séance de ce conseil au date du 25 janvier 1927.

Attendu que le dit règlement vient de subir sa troisième lecture et est accepté unanimement;

Que le dit règlement est par les présents adopté à toutes fins que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement 141 des règlements de la Corporation de la ville de Drummondville.

Lecture est faite d'une lettre du Rev. chanoine F. Molaison se

plaignant des annonces de théâtre qui circulent par les rues. Sont proposés par l'échevin J. Ritz secondé par l'échevin J. C. Ducharme.

Que le greffier écrive au Procureur Général lui demandant de bien vouloir amener la loi afin de permettre à la Corporation d'autoriser, avec fin de propriétaires de théâtres, une de ses officines à percevoir dans les théâtres, la taxe d'amusement et surveiller l'observance des lois provinciales concernant les théâtres, édifices publics, salles de jeux amicales.

Proposé par l'échevin J. E. Rivard secondé par l'échevin E. Laroque

Que par et en vertu du règlement numéro 141 une commission de census municipale est par les présents nommée et se composera de l'échevin J. C. Ducharme et de messieurs J. L. Gaudin, juge de paix, et J. E. Précaut dentiste;

le règlement imposant une prélevé de \$2.00 dans le \$100.00 pour

l'année 1927 subit sa première fois sa deuxième lecture.

Application est faite pour M. Adilard Girard à l'effet d'obtenir une permission d'autoriser à bâtir avec coin des rues Lindsay et St Edouard, mais à quatre pieds seulement de la ligne de la rue St Edouard.

Proposé par l'échevin E. Laroque secondé par l'échevin J. Lindsay

Qu'il soit permis à M. Adilard Girard de bâtir à quatre pieds seulement de la ligne de la rue St Edouard.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. H. Lefebvre secrétaire trésorier du Village St Joseph de Bonaventure accompagnant une résolution de la corporation du Village St Joseph, à l'effet d'obtenir de la ville la permission d'étendre les tuyaux d'égout dans le dit village, pour fin de protection contre le feu.

Proposé par l'échevin J. C. Ducharme secondé par l'échevin J. E. Rivard

Que le greffier écrive à la compagnie Southern Canada pour lui demander de mieux observer les clauses de notre

contact avec cette compagnie relativement à l'allumage des
lumières de rues, qui brûlent actuellement pendant tout le
jour au détriment de la Corporation.

Le chef de police M. Moquin se plaint du charbonnant Frank Bonchard
filz qui fait des excès de vitesse. Ordre est donné au greffier
de l'arrêter qui a défaut de cesser ces excès de vitesse, la
ville lui fera enlever sa licence de chauffeur.

Thauvois
maire

15 février.

Ponies de Québec
Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'un comité du conseil tenu au
bureau du maire à 9 heures mardi le 15 février 1927

Sont présents: son Honneur le maire M. W. A. Moisan et Messieurs
les échevins M. Lindsay, J. E. Pinard, J. C. Ducharme, A. Birtz, E.
Laroque, E. Pelletier, E. K. Tamer, J. H. D'Orge. Sous la
présidence du maire.

Assistent aussi à ce comité, l'ingénieur de la ville M.
H. Girard, et le docteur Chabot survoir spécial de la
commission d'hygiène provinciale.

Le Dr Chabot donne une causerie sur la loi de l'hygiène
et sur ses règlements et formalités; donne lecture du
rapport et de l'enquête du Dr Barretto; puis transmet
l'ordonnance du conseil supérieur d'hygiène, laquelle est
à l'effet suivant: Faire faire l'examen des salles des personnes
suivantes: Guermont, Guermont, Robert Leclerc, Arthur Millette,
Joffe, Girard et Louis Verrier — Faire la nomination immédiate d'un
officier exécutif — Si les personnes susdites refusent l'examen,
fermer leur établissement — Finalement le Dr Chabot suggère
la nomination d'un médecin municipal.

Le comité recommande unanimement la nomination de
M. Honoré Girard comme officier exécutif; la nomination
d'un médecin municipal est renvoyée à la prochaine séance.

Thauvois
maire

Je soussigné Joseph Marier jure sur les Saints Évangiles
que je remplirai fidèlement et avec honnêteté les
devoirs de ma charge de secrétaire Trésorier. Ainsi
que Dieu me sait en aide
assermenté devant moi à
Drummondville ce 22 février 1926

Thauvois
maire

22 février 1927.

(En comité)

Assemblée du comité du conseil municipal de la
ville de Drummondville, tenue au bureau du maire,
mardi, le 22 février 1927, à 7 1/2 heures P. M.

Sont présents: son Honneur le maire G. A. Moisan,
et Messieurs les échevins M. Lindsay, A. Birtz, E. K.
Laroque, E. Pelletier, J. C. Ducharme, E. K. Tamer,
J. H. D'Orge, sous la présidence du maire.

Éléments

C. H. Lalonde

Monsieur C. H. Lalonde, avocat et greffier de
cette ville, informe le comité qu'il doit quitter
son bureau à Montréal et y établir sa résidence, et
que pour cette raison, il est dans l'obligation d'offrir
sa résignation comme greffier de cette ville.

Le comité accepte avec regret, vu les circons-
tances ci-dessus, la résignation de Monsieur C. H.
Lalonde comme greffier de cette ville, et il se
plaint à reconnaître que, pendant l'absence de sa
charge, Monsieur Lalonde s'est approprié beaucoup de
déménagement.

greffier
sic. M. Pin.

Il est ensuite proposé par Monsieur J. C. Ducharme,
secondé par Monsieur E. Laroque, que la résignation
de Monsieur Lalonde soit acceptée, et que Monsieur
Joseph Guin, avocat, et trésorier de la ville, soit nommé
secrétaire-trésorier de la ville de Drummondville au
salaire annuel de \$1,720.00, soit le montant actuel des
salaires attribués aux deux charges de trésorier et de
greffier, et que ses fonctions commencent de suite.

Thauvois
maire

Joseph Guin,
sec. - Trésorier.

22 février 1927.

(En conseil)

Assemblée régulière du conseil municipal de la
ville de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires
des séances de ce conseil. Cette assemblée est la deuxième
assemblée bi-mensuelle régulière du mois de février.

Sont présents: son Honneur le maire G. A. Moisan,
et Messieurs les échevins M. Lindsay, J. H. D'Orge, J. C.
Ducharme, A. Birtz, E. Laroque, E. K. Tamer, et E. Pelletier,
sous la présidence du maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente
séance, ainsi que du rapport de signification constatant que
l'avis de convocation a été signifié à tous les membres

A. Pelletier - Fils	# 21.75	Jos. Joplin	.55
Fer 26 fcs.	23.00	Lie Lavelle	1.30
J. P. Goulet	.35	C. P. R.	2.00
Gaz. P. 10	2.70	Blanc P. Thériault	6.00
Liste de paie 24 fcs.	212.30	Liste de paie, 3 ans	214.00
Blanc Laval	3.50	Ecole d. Instruction (Goulet)	65.00
Ecole de Réforme (Hôtel)	80.00	Adopté.	

Lecture est faite d'une lettre de la supérieure de l'Hôpital Ste. Croix, sollicitant un vœu de \$100.00 pour l'hôpital, pour 1926.

Proposé par Monsieur J. P. Linsay, secondé par Monsieur J.-C. Duchesne, pour une somme de \$100.00 soit versée comme vœu à l'hôpital, pour l'année 1926.

Une requête est présentée au Conseil, signée par Monsieur Goulet et autres, demandant pour la rue Linsay le même système d'éclairage que sur la rue Saint, dans le quartier Ouest. Cette requête est laissée sur la table pour étude ultérieure et le secrétaire - trésorier reçoit instruction d'étudier la possibilité d'une taxe spéciale pour couvrir les frais additionnels qu'un pareil projet peut occasionner, s'il est réalisé.

Proposé par Monsieur J.-G. St. Onge, secondé par Monsieur J. P. Linsay, pour la résolution passée le 8 février 1927, et autorisant la signature de contrats avec le Canadian Pacific Railway, pour la fermeture de certaines parties de routes, soit au nord, en substituant les mots "secrétaires-trésoriers" aux mots "le greffier et le trésorier" dans la dite résolution, de manière à ce que Joseph Joplin, maintenant secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer seul tous les contrats ou documents autorisés par la dite résolution. Adopté.

Le rapport financier pour l'exercice finissant le 31 décembre 1926, est déposé devant le Conseil. L'étude de ce rapport et son adoption sont renvoyées à une autre séance, après certains détails sommaires donnés par Monsieur le Maire.

Proposé par Monsieur J.-G. St. Onge, secondé par Monsieur C.-R. Tamer, pour ce Conseil se réunir à nouveau, le 15 mars 1927. Adopté.

Chausson
Maire

Jos. Joplin
Sec. - Trésorier

Le 15 mars 1927

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant un ajournement de la séance régulière du 8 mars 1927.

Sont présents: - Son Honneur le maire J. A. Gosselin, et Messieurs les échevins J. C. Poirier, J. P. Linsay, J. C. Duchesne, Jean Larocque, formant bureau sous la présidence du maire.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Monsieur l'échevin J. G. St. Onge entre et prend son siège.

Proposé par Monsieur J. P. Linsay, secondé par Monsieur J.-C. Duchesne, pour les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir: -

Louis Hault	# 1.50	Liste de paie 10 ans #	354.72
Drummond Coal	2.00	T. Gosselin	2.50
Duchesneault & Poirier	1.00	J. Caron & Poirier Co	35.04
Alma Poirier	23.00	Alma Laine St. Germain	25.00
Fer J. P. Goulet	27.50	Arthur Joplin	4.20

Adopté.

Proposé par Monsieur J. P. Linsay, secondé par Monsieur J.-C. Duchesne, ce qui suit: -

Attendu qu'il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, que le pont de Sorel doit être développé et agrandi, et déclaré pont libre;

Attendu qu'il n'y a aucune communication par voie ferrée entre Sorel, Drummondville, Victoriaville et Sherbrooke; le seul chemin de fer ayant existé entre Sorel et Drummondville n'étant plus exploitée depuis plus de 30 ans;

Attendu que la ville de Drummondville voit avec intérêt considérable dans la construction d'un embranchement reliant les deux villes susdites;

Attendu qu'il se trouve à Drummondville plusieurs milliers de tonnes de charbon tant par les particuliers que par les industries;

Attendu qu'entre les deux villes, il y a de riches prairies qui profiteraient de cet embranchement, et qui pourraient ainsi fournir aux chemins de fer un

trapis rémunérateurs.

Pour ces raisons, le Conseil de la ville de
Hammontville demande avec instance la construc-
tion d'une ligne de chemin de fer entre Hammontville
et Axel, et prie le président des chemins de fer
nationaux, sir Henry Thornton, de donner tout
son appui pour assurer la construction de cet
embranchement.

Adopté.

Monsieur l'échevin A. Birtz entre et prend son
siège.

Lecture est donnée d'une lettre du Mr Prescott,
demandant l'abattoir de l'ovine situé au coin de
sa maison, rue Hériot.

Proposé par Monsieur J. Birtz, secondé par
Monsieur J.-G. Ernest Pinard, qu'il soit fait droit à
cette demande, et que l'ingénieur de la ville reçoive
instructions d'abattre l'arbre en question.

Il est donné communication au Conseil d'une
lettre de Southern Canada, se chargeant projeté de
l'éclairage, rue Birtz. Le secrétaire-trésorier donne
certaines détails indiquant qu'il faudrait une taxe
spéciale de 20 sous par \$100.00 sur les immeubles
bâties de la rue Birtz pour couvrir le surplus
des dépenses à encourir. Le Président du Comité de
l'éclairage reçoit instructions d'étudier la question, et
de proposer quelque solution.

Il est donné lecture d'une lettre de certaines personnes
demandant une taxe sur les étrangers qui viendraient
faire du camping en ville. Référé au comité.

Des esquins sont soumis au Conseil, par Monsieur
A. Birtz, Léon Sabbeque et Louis Aubette, concernant des
constructions projetées. Le tout est référé à l'ingénieur,
qui pourra accorder les permis, après qu'on lui aura
fourni les détails requis.

Le règlement concernant le ramassage des cheminées
subit sa 1^{re} et sa 2^{me} lecture.

Lecture est donnée d'une lettre de D. ville Téléphone
Co, demandant une franchise de 20 ans.

Monsieur l'échevin J.-G. St.onge donne avis de
motion qu'il proposera un règlement octroyant telle
franchise.

Son Honneur le Maire soumet une offre qui lui a été
faite par Messieurs Albert Héroux et Edmond Allard, de
Bécot, ces Messieurs desirant acquiescer par bail à long
avec promesse de cession conventionnelle, l'immeuble

leur maison
à Hammont
allard

comme sous le No 122 au plan de ligne de renvoi
officiels du quartier Est de la ville de
Hammontville, et portant les Nos civiques 171 et
173 de la rue Bevel.

Il est proposé par Monsieur J.-G. Ernest Pinard,
secondé par Monsieur J.-G. St.onge, que l'offre ci-
dessus soit acceptée par le Conseil, et que le secré-
taire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au
nom de la ville de Hammontville, une contrat en
faveur de Messieurs Albert Héroux et Edmond
Allard, par lequel la ville consentira à ces Messieurs
un bail à long avec promesse de cession convention-
nelle, aux conditions suivantes: -

(a) le paiement comptant d'une somme de
\$ 877.11;

(b) le paiement par les locataires d'une somme
de \$ 45.00 par mois la première de chaque mois,
d'avance, à partir du 1^{er} mai 1927, et pendant
19 années consécutives;

(c) le paiement par les locataires des taxes,
assurances, réparations et autres charges, l'Exclusion
municipale ne devant pas dépasser \$ 20.000.00;

Adopté, Monsieur J.-G. St.onge, président.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions de
donner aux locataires de l'immeuble ci-dessus men-
tionné la copie régulière pour le 1^{er} mai. Et un avis
de copie devra également être donné aux locataires du
logement qui sera choisi par le chef de police,
Monsieur Joseph Jopier.

Et la séance est levée.

Kaucau
clair

Joseph Jopier,
Sec. Trésorier.

22 mars 1927

Assemblée du Conseil Municipal de la ville de
Hammontville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances
de ce Conseil, le 22 mars 1927, cette séance étant la
deuxième assemblée bi-mensuelle du mois de mars 1927.

Sont présents: - Monsieur l'échevin J.-G. St.onge
et Eugène Pelletier.

Faute de quorum, la séance est ajournée à mardi, le
29 mars 1927.

J. St.onge
Eugène Pelletier

Joseph Jopier,
Sec. Trésorier.

Franchise
D. ville Téléphone

Le 29 mars 1927

Assemblée du Conseil municipal de la ville de
Montréal, tenue au lieu et heure ordinaires de ce Conseil,
le 29 mars 1927, cette séance étant la deuxième séance bi-
mensuelle des mois de mars, ajournée du 22 au 29 mars.

Sont présents : son Honneur le maire G. A. Gosselin, et
Messieurs les échevins J. G. Bédard, J. G. St. Denis, J. G. Bédard,
P. G. C. Duchesne, A. G. Bédard, J. G. Bédard et Eugène
Pelletier, sous la présidence du Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des avis de convo-
cation, remis celui concernant la séance du 22 mars, et
celui donnant l'avis d'ajournement faute de quorum au 29 mars,
avec dans chaque cas le certificat de signification suivant
la loi.

Proposé par Monsieur J. G. Bédard, secondé par Monsieur
J. G. C. Duchesne, que les comptes suivants soient approuvés, et
le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir : -
bille de paie du 24 mars \$146.32, bille de paie du 17 mars \$334.32
C. G. Bédard 17.72, Bouchard - Gilot 1.00
La ville Téléphone Co 16.00, Bouchard - Gilot 5.71
La Paille, Llé 8.00, Bouchard - Gilot 4.00

Il est donné communication au Conseil des demandes faites par Messieurs
Maurice Bellemare et J. G. Bédard, demandant de construire à l'arrière
de leur lot des constructions pour servir d'habitations, sans se
conformer aux règlements de construction. Demandes refusées au Comité
d'embellissement.

Lettre du notaire St. Amant, secrétaire-trésorier de L. Arsenault,
offrant \$16.00 pour régler la réclamation de \$27.00 de la ville,
pour services des pompes. Le secrétaire-trésorier devra
répondre que le Conseil ne peut faire de réduction pour un
compte aussi minime, et que le Conseil de L. Arsenault devra payer
le montant entier, ou au moins payer du tout.

Il est donné lecture d'une lettre de Monsieur Pacific
Railway, demandant pour ses propriétés situées, y compris la
face, projetée une évaluation fixe de \$10.000.00 pour 10 ans.
Le secrétaire-trésorier reçoit instructions de répondre que
le Conseil ne prendra aucune décision définitive avant que
la face projetée ne soit construite, ou au moins avant que
des plans de la nouvelle construction ne soient soumis.

La lettre de L. Association de L. Arsenault de L. Arsenault est référée
à la prochaine séance.

Il est donné communication d'une requête de certains propriétaires
demandant la construction d'une trottoir sur la rue Brodeur, du côté
nord-est, depuis la C. P. R. jusqu'à la rue St. Jean.

Cette demande est agréée, et l'ingénieur reçoit
instructions d'inclure le trottoir dans la liste des
travaux à faire cette année.

Proposé par Monsieur J. G. Bédard, secondé par
Monsieur J. G. Bédard, que le Conseil ordonne l'abattage
des deux arbres situés sur la rue Heriot, en face des
terrains de Mme Bédard et du Mr Bédard, et que
l'ingénieur soit autorisé à passer contrat avec Monsieur
J. G. Bédard pour l'abattage de ces arbres, pour le
prix de \$80.00, en payant Monsieur J. G. Bédard assumant tous
les risques de dommages quelconques, et en fournissant
une police de garantie pour ces fins. Adopté, Messieurs
J. G. C. Duchesne et J. G. St. Denis, dissidents.

Proposé par Monsieur J. G. Bédard, secondé par
Monsieur J. G. St. Denis, que les mutations de propriétés
suivantes soient faites au rôle d'évaluation : -

Auguste Bonfrère	à	J. A. Savard	125 sur
Albert Biron	à	René More	213 sur
Herm. Carlier	à	L. A. Bagnall	\$2-34 sur
Fran. Carlier	à	Theodore Cloutier	230 -
Théo. Cloutier	à	Com. Pacific Ry	\$235 -
L. Cloutier - H. Biron	à	Mont-Arthur Arsenault	203 -
René Des. Hyslop	à	Emile Gervais, L. Lafite	1/2 \$0-244 -
do	à	Southam Canada Bank	\$0-284 -
La Fabrique de St. Ville	à	Osier Leppang	424 -
Apollon Barbeau	à	Osier Leblanc	180 -
Patrice More	à	Com. Pacific Ry	241 -
Alfred Bédard	à	Jéphirin Bouchard	\$5 sur
Victor Bédard	à	Elmer More	83 sur
Georges Roy	à	Com. Pacific Ry	239-240 -
Fortinet Bédard	à	Hammond Tremblay	1/2 \$33, 3-234 - 172, 132 (734)
Henri Louis Bédard	à	Henri Bédard	\$2-26, 1/2 \$2-27 -
Et. Huber	à	Monimonselle Bédard	\$0-247 -
Gerard St. Denis, Llé	à	Albert Biron	186 -
Maurice Côté	à	Armand Bédard	1/2 22 sur
Mme Arthur Bédard	à	Robert Châteauneuf	\$5 sur
La Fabrique de St. Ville	à	Adolphe Auger	291 sur
Joseph Carpentier	à	Robert Bédard	\$2-31 -
Emile Gervais	à	Gérard Lafite et E. Gervais	\$0-242 -
Succession Bédard	à	James Carpentier	66 sur
J. G. C. Duchesne	à	Jéphirin P. More	\$2-64 sur
Donat Bédard	à	Victor Bédard	84 -
Henri Robert	à	John Kelso	\$18 sur.

Adopté.

Lecture est donnée d'une requête de Butterfly Mining Co,

et de Dominion Mills, demandant que la largeur de la rue Duchesne soit réduite à 40 pieds, et que la ville cède à chacune des compagnies une bande de 50 pieds de largeur, de chaque côté de la rue.

Attendu qu'il a été présenté au Conseil une requête par laquelle The Butterfly Hosiery Company, Limited, et Dominion Mills Dyeing & Finishing Company, Limited, demandent que la largeur réduite de la rue Duchesne soit réduite à 40 pieds au lieu de 50 pieds qui est sa largeur actuelle;

Attendu que la rue Duchesne est une rue de 400 pieds de largeur, qui ne sert et ne peut pratiquement servir qu'à l'utilité des deux compagnies plus haut mentionnées;

Attendu que si l'usine de Butterfly Hosiery Company, Limited n'a pas été construite dans une direction parallèle à la rue Duchesne, cela est dû à ce que la ville avait fourni un alignement qui a été reconnu erroné;

Attendu que la rue Duchesne ne peut jamais devenir une voie de communication importante, ou qu'elle constitue un simple cul-de-sac finissant au terrain de la compagnie Dominion Mills Dyeing & Finishing Company, Limited;

Attendu que la ville est devenue d'accorder la demande qui lui est faite, et qui est jugée être dans l'intérêt public;

Il est proposé par Monsieur l'échevin Jap. Lindsay, secondé par Monsieur l'échevin Adolphe Birtz, qu'une demande soit adressée au Ministre des Affaires Municipales de la Province de Québec, pour obtenir l'autorisation de réduire à 40 pieds la largeur de la rue Duchesne, et que le Secrétaire-Trésorier reçoive instructions de faire immédiatement parallèle demandé, en envoyant en même temps une copie de la requête et un plan des lieux. Adopté.

Il est ensuite proposé par Monsieur J.-W. St-Onge, secondé par Monsieur Adolphe Birtz, que, sujet à l'approbation par le Ministre des Affaires municipales de la demande faite par la ville pour réduire à 40 pieds la largeur de la rue Duchesne, le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la ville de Drummondville, deux contrats pour céder et transférer à Butterfly Hosiery Co., Ltd., les droits de la ville dans une partie de terrain de 50 pieds de largeur, sur le côté nord-ouest de la rue Duchesne telle qu'elle existe actuellement, et pour céder et transférer à Dominion Mills Dyeing & Finishing Co., Ltd., les droits de la ville dans une autre partie de terrain de même largeur, à l'autre extrémité de la même rue. Les donateurs originaires de la dite rue, ou leurs ayants-cause, devront consentir à chacun des dits actes de cession, la vente dans chaque cas sera faite pour le

prix de \$1.00. Adopté.

Le règlement accordant une franchise de 20 ans à Drummondville Telephone Co., Ltd., subit sa première et sa seconde lectures.

Et la séance est levée.

Th. HARRISON

Maire.

J. W. St-Onge,
Secrétaire-Trésorier.

Le 12 avril 1927.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 12 avril 1927, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois d'avril 1927.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture de l'avis de convocation, et du certificat de sa signification à tous les membres du Conseil.

Sont présents à cette séance Monsieur Joseph Lindsay, J.-Ernest Pinard, J.-C. Duchesne, Adolphe Birtz, Edgar Levesque, E.-R. Tamer, J.-W. St-Onge, sous la présidence de son Honneur le Maire W.-A. Gosselin.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Il est proposé par Monsieur J.-C. Duchesne, secondé par Monsieur Jap. Lindsay, que les comptes suivants soient approuvés, savoir:—

Billets de frais du 1 ^{er} avril \$272.00	du 8 avril \$315.70
Hame Lindsay 4.25	alarme Hôtel 21.00
alarme Levesque \$27.00	alarme Oscar Seclerc \$23.00
J.-B. Gosselin 75.00	Ang. Cloutier \$9.50
Barreau. Riquet \$13.00	Empire Brass Co \$67.25
Craze, Ltd \$26.00	J. W. Seully \$10.50
Ad. Birtz \$2.00	L. G. Cedeno \$2.90
Arthur Gosselin \$7.20	J. W. Blanchard \$4.80
Southern Canada \$7.50	\$1.65
\$170.50	\$1.42
\$0.12	\$7.95
\$0.95	\$294.00
\$1.55	\$12.30
\$6.00	\$6.65
C. P. R. \$1.30	\$1.40
Le Bétongne \$5.00	Environnement Frères \$2.50
Canadian Salt Co \$28.03	General Supply \$20.00
La Parole \$13.00	

Il est soumis au Conseil une lettre de Canadian Pacific Ry avec un plan de la nouvelle station projetée. Le Secrétaire-Trésorier reçoit instructions d'avisier la compagnie que le Conseil ne désire pas prendre d'engagement formel au sujet d'une exclusion pour la compagnie, mais que la

+ par Amicus
Richard Birdy

J. A.

Mare

George Philie

Repl. Gs 143 a

(Licenses)

Compagnie sera traitée avec justice par le Conseil.

Il est lu au Conseil une lettre de Monsieur Joseph Fortin au sujet de la vente de bois non partenciers. Le Conseil déclare que cette vente doit cesser, et que les règlements doivent être observés.

Sur le sujet de l'avance de l'heure, tous les membres du Conseil présents, moins Messieurs J. P. Lindsay et Richard Birdy, qui empêchent leur dissidence, se déclarent favorables à l'avance de l'heure du 14 mai au 25 septembre.

Monsieur l'ingénieur Laimard fait rapport qu'il a arrêté la construction par Monsieur G. Philie d'un passage au pont de son terrain, à 10 pieds de la rue Bards. Après explication, et vu la situation spéciale du terrain, l'ingénieur est autorisé à accorder le permis de Monsieur Philie, pourvu que la lettre de Monsieur Laimard, garantissant qu'il n'y aura pas d'augmentation dans les taxes d'assurance des voisins, soit confirmée par l'Association des Propriétaires.

Le règlement Gs 143, annulant le règlement Gs 111, concernant les licences commerciales, subit sa troisième lecture.

Il est proposé par Monsieur J. G. St. Duf, secondé par Monsieur C. R. Tamer, que le règlement Gs 143 qui vient d'être lu, soit adopté, et fasse à l'avenir partie des règlements de la ville. Adopté.

Proposé par Monsieur J. Ernest Pinard, secondé par Monsieur J. P. Lindsay, que son honneur Monsieur le Juge G. A. Gosselin soit autorisé à signer le plan payé par Canadian Pacific Railway, au sujet des modifications projetées à ses rails dans la ville, et indiquant l'emplacement des constructions que la compagnie projette d'élever. Adopté.

Proposé par Monsieur J. G. St. Duf, secondé par Monsieur C. R. Tamer, que le Conseil se réunisse à mardi, le 19 avril 1927. Adopté.

Mauriceau
Maire

Joseph Gosselin,
Secrétaire-Trésorier.

19 avril 1927

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 19 avril 1927, cette assemblée étant un ajournement régulier de la séance du 12 avril 1927.

Sont présents : - Son Honneur le maire G. A. Gosselin, et Messieurs les conseillers J. P. Lindsay, J. Ernest Pinard, J. C. Duchesne, Edgar Larocque, C. R. Tamer, J. G. St. Duf, formant quorum pour

la présidence du maire.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Il est proposé par Monsieur J. P. Lindsay, secondé par Monsieur J. C. Duchesne, que les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir : -

Liste de paie du 14 avril \$363.15, Denis Paul \$15.30
\$54.41 J. A. Trempe \$62.31 Southern Canada Power Co
\$11.32 Cie Gosselin \$1.13 Bouchard & Gilet \$1.02
J. R. Blanchard \$212.43 + 5.95 + 3.95 - Adopté.

Le règlement Gs 144, pour accorder une franchise de 20 ans à Drummondville Telephone Co, Ltd, subit sa 3^e lecture.

Repl. Gs 144

Franchise

D. ville Téléphone

Il est alors proposé par Monsieur J. G. St. Duf, secondé par Monsieur J. P. Lindsay, que le règlement Gs 144 qui vient d'être lu, soit adopté, et fasse partie des règlements de la ville. Adopté, Messieurs J. C. Duchesne et J. Ernest Pinard dissidents.

Lecture est donnée d'une lettre de la Fabrique de Drummondville, et d'une proposition adoptée par la Fabrique, et demandant à la ville la passation d'un contrat concernant le terrain actuellement occupé comme parc, en face de l'église, et appartenant à la Fabrique.

Contrat avec la
Fabrique, se
faire

Il est proposé par Monsieur J. P. Lindsay, secondé par Monsieur J. Ernest Pinard, que le Conseil accepte la proposition contenue dans la lettre qui vient d'être lue, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la ville de Drummondville, un contrat avec l'Église et la Fabrique de Drummondville, aux termes et conditions contenues dans la dite lettre. Adopté.

Proposé par Monsieur J. C. Duchesne, secondé par Monsieur J. P. Lindsay, que la ville fasse installer 47 lampes de 250 watts, dont 26 sur la rue Lindsay, et les autres aux intersections des rues qui ne possèdent pas déjà de telles lampes; à la condition toutefois que Southern Canada Power Co accepte de fournir gratuitement pour l'espace d'un an depuis l'installation, le courant électrique nécessaire pour la mise en marche des dites lampes; et le maire est autorisé à signer semblable convention avec la compagnie. Adopté.

Le Conseil autorise l'ingénieur de la ville à acheter, de concert avec le chef des pompiers, une voiture pour transporter les hygiènes à incendie.

Il est proposé par Monsieur J.-B. St-Onge, secondé par Monsieur J. L. Lindsay, que l'ingénieur de la ville soit autorisé à faire l'ouverture des rues ou parties de rues nécessaires pour remplacer cette partie du chemin du troisième rang, qui a été fermée par règlement du Conseil. Adopté.

Le Conseil autorise le chef de police à indiquer les procédures qu'il jugera nécessaires pour faire punir ceux qui contraignent aux lois concernant la vitesse permise en ville aux automobiles.

Monsieur L. E. Lacharme s'informe auprès du secrétaire-trésorier pour savoir si Monsieur L. E. Lacharme a obtenu la licence pour faire le commerce de la bière, du ciment et de la chaux. Sur réponse négative du secrétaire-trésorier, il est injoint à ce dernier de réclamer de Monsieur Birtz le paiement de cette licence, savoir la somme de \$50.00.

Et la séance est levée.

Joseph Lacharme
ingénieur.

Joseph Lacharme,
Sec. - trésorier.

Le 26 avril 1927.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 26 avril 1927, cette séance étant la seconde séance bi-mensuelle du mois d'avril 1927.

Sont présents : - Son Honneur le maire G. A. Gagnon, et Messieurs des Échevins J. L. Lindsay, J.-B. St-Onge, J. C. Lacharme, E. J. Larocque, Eugène Pelletier, C. H. Tannier, J.-B. St-Onge, sous la présidence du maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente séance, et du certificat de sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Il est proposé par Monsieur J. L. Lindsay, secondé par Monsieur J. C. Lacharme, que les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir :

La ville Téléphone Co	\$ 1.35	Smithers Canada Power	\$ 11.39
Mme Lemire	5.75	Le Lacharme	18.51
J.-B. Blanchard	4.52	do	2.08
Mrs. Gervais	150.00	Ges. Légaré	8.25

Liste de frais du 21 avril \$ 360.75
Aug. Lacharme 6.02
Frais produites 8.02

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre de Monsieur Oscar Dorin, sous-ministre des Affaires municipales, en date du 19 avril 1927, avisant les villes que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil a approuvé, le 19 avril, la demande faite par la ville pour réduire de 50 à 40 pieds la largeur de la rue Ducharme.

Le Conseil étudie de nouveau les soumissions offertes pour la vente à la ville d'une balance publique. Après discussion, il est proposé par Monsieur J.-C. Lacharme, secondé par Monsieur E. J. Larocque, que l'ingénieur de la ville soit autorisé à acheter de Canadian Fairbanks Morse, une balance publique de 10 tonnes, numéro 11479, avec cabane No 10764, au prix de \$ 950.00, avec structure d'acier au prix de \$ 147.00.

Monsieur Honoré Lacharme, ingénieur de la ville, reçoit instructions de préparer pour la prochaine séance du Conseil un estimé du coût des travaux dont la construction est nécessaire, et aussi un estimé du coût des travaux requis pour le travail de la rue Colborne. On estime donc être ainsi fait du coût d'un projet projeté pour la rue A.

Et la séance est levée.

Maurice
A. A. A.

Joseph Lacharme,
Sec. - trésorier.

Le 10 mai 1927.

Assemblée du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 10 mai 1927, étant la première séance bi-mensuelle du mois de mai 1927.

Sont présents Messieurs des Échevins J. B. St-Onge et Eugène Pelletier, et faute de quorum, l'assemblée du Conseil est ajournée à mardi, le 17 mai 1927.

J. B. St-Onge
Eugène Pelletier

Joseph Lacharme,
Sec. - trésorier.

Le 17 mai 1927.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 17 mai 1927, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de mai 1927, qui devait être tenue le 10 mai, et qui a été ajournée faute de

dus à la date Banque de Gonthier. Le dit billet de \$25.000.00 devant être remboursé pendant l'exercice en cours et à même les recettes tant générales que spéciales perçues par la ville; et qu'à cette fin, Monsieur le maire G. A. Gosselin, et Joseph Gosselin, secrétaire-trésorier, soient autorisés par les présents à signer en faveur de la Banque de Gonthier, pour et au nom de la ville de Drummondville, une ou des lettres promissaires à 3 mois de date, avec intérêt à 6% par an, n'excédant pas en tout la somme plus haut mentionnée de \$25.000.00, et à renouveler les dits billets s'il y a lieu de le faire. Adopté.

Il est proposé par Monsieur J.-B. St-Onge, secondé par Monsieur E. J. Larocque, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire imprimer le règlement des licences, et aussi un sommaire de l'état financier de la ville. Adopté.

Il est proposé par Monsieur J.-B. St-Onge, secondé par Monsieur J.-C. Ducharme, qu'un exempté de 20% soit accordé sur les licences commerciales, pour paiement d'ici au 1^{er} juin 1927. Adopté.

Il est proposé par Monsieur J.-B. St-Onge, secondé par Monsieur Adolphe Birtz, qu'en conformité des dispositions du règlement No 142, les contribuables soient autorisés de faire en deux versements le paiement des taxes imposées par le dit règlement, le premier versement devra être fait le ou avant le 5 juillet 1927, et le deuxième versement le ou avant le 20 décembre 1927. Un exempté de 10% sera accordé aux contribuables qui feront leurs versements aux dates plus haut mentionnées, aux conditions suivantes: le premier versement devra être accompagné du paiement des taxes spéciales pour égouts et trottoirs, et dans chaque cas, l'exempté ne sera accordé que sur paiement de toute somme quelconque due à la ville. Adopté.

Monsieur l'ingénieur Girouard reçoit instructions de faire exécuter par Monsieur J.-T. Courchène les travaux mentionnés dans l'ordonnance de décembre 1926, ou de faire les travaux aux frais de J. Courchène.

Monsieur J.-C. Ducharme porte de nouveau devant le Conseil une plainte à l'effet que Monsieur Birtz ne se conforme pas au règlement concernant la vente du lait. Le Conseil réitère sa détermination de faire observer ce règlement, et l'avis de la ville reçoit instructions de donner son opinion par écrit sur la validité du règlement de la ville, et sur les procédures à prendre en pareil cas.

Il est proposé par Monsieur Eugène Pelletier, secondé par Monsieur J.-B. St-Onge, que le Conseil s'ajourne à mardi, le 31 mai 1927. Adopté.

Chausson
maire

Joseph Gosselin,
Secrétaire-Trésorier.

31 mai 1927

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 31 mai 1927, cette séance étant un ajournement de la séance régulière du 17 mai.

Sont présents: - Messieurs les échevins J. Birtz, J.-B. St-Onge, J.-C. Ducharme, Adolphe Birtz, E. J. Larocque, Eugène Pelletier, E. R. Tamer, J.-B. St-Onge, et tous les échevins sous la présidence de son Honneur le maire G. A. Gosselin.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Proposé par Monsieur J. Birtz, secondé par Monsieur Eugène Pelletier, que les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir: -

Liste de frais du 19 mai \$366.92, liste de frais du 26 mai \$309.55, J. Roux, tel. J. 26 mai \$7.32, Bédouin Salva \$25.05, J. Aris \$1.05, Frais de la Clinique \$30.00, def. Bouchard \$6.25, J. Bouchard \$45.05, H. Bouchard \$10.05, J. Courchène - G. Bouchard \$10.05, J. Bouchard \$13.25, Eugène Bouchard \$23.04, Canadian Salt Co \$26.04, J. Bouchard Canada Powder \$11.39 + \$1.65, J.-B. Blanchard \$19.49 + \$15.50 + \$9.50 + \$235.49 + \$3.60 + \$2.40 + \$2.90, Adolphe Birtz \$4.03 + 3.70 + \$14.39, Bouchard Bouchard \$4.59, Drummond Coal \$1.75 + \$5.05, R. Bail \$4.15. Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre de Monsieur J. Bouchard, demandant au Conseil de forcer Monsieur Adolphe Birtz à respecter le règlement qui défend de construire sur la rue Birtz à moins de 20 pieds de la rue.

Une partie des membres du Conseil étant d'avis qu'il y aurait lieu d'amener le règlement de construction pour permettre la construction à 15 pieds de la rue entre les rues St-Clément et St-Jean, du côté sud-ouest de la rue Birtz, le vote est pris sur l'opportunité d'amener le règlement, comme suit: -

Pour amener le règlement: - les échevins J.-C. Ducharme, J.-B. St-Onge, E. J. Larocque et E. R. Tamer.

Exempté
licences
taxes

Construction
Adolphe Birtz,
rue Birtz

des frais funéraires encourus par la ville. Le Comité recommande que la réclamation soit transmise à notre député fédéral, pour qu'il tente d'obtenir un règlement du C. G. R.

Lettre de Monsieur E.-E. D. Pepin, demandant une permis de construction pour 6 logements, et la permission de placer son ancienne boutique de forge au coin des rues Colburn et Horion, à 8 pieds de la rue Horion.

Le Comité recommande d'approuver la construction proposée de 6 logements, tels qu'indiqué dans la lettre de Monsieur Pepin; mais comme le règlement de construction tel que fait abîse de construire à 20 pieds de la rue Horion, le Comité, tout en exprimant l'opinion que le règlement pourrait être avantageusement révisé et amendé, ne peut accepter une construction à moins de 20 pieds de la rue Horion que moins tant que le règlement n'aure pas été changé. Messieurs St. Dage, Poirier et Larroque seraient disposés à accorder de suite la permission demandée. Les autres membres du Comité ne peuvent le faire, parce que le règlement ne le permet pas.

Le Comité recommande l'achat de bannières, drapeaux, pour la décoration des édifices municipaux, le 1^{er} juillet.

Le Comité recommande que le 1^{er} juillet soit déclaré fête civique.

Le Comité recommande l'achat d'un uniforme pour les comptables Thés. Honnès, et Aug. Cloutier.

Et la séance est levée.

Doc. Chénier, Sec. - Trésorier.

- Le 25 juin 1927 -

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Monmouthville, tenue au lieu de l'ordinaire des séances de ce Conseil, mardi, le 25 juin 1927.

Sont présents : - Messieurs les Échevins J.-C. Duchesne, J.-B. Buisson, J.-E. Poirier, Eugène Pelletier, E.-R. Tannier, et J.-M. St. Dage et Adolphe Buisson. En l'absence du maire, la séance est présidée par le maire suppléant, Monsieur l'Échevin J.-C. Duchesne.

Le secrétaire - Trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente assemblée, et du certificat constatant que cet avis a été signifié à tous les membres du Conseil, suivant la loi.

Lecture est faite des minutes de la séance du 21 mai, et des minutes du Comité du Conseil en date du 21 juin. Les minutes sont trouvées exactes, approuvées et signées.

Il est proposé par Monsieur J.-E. Poirier, secondé par Monsieur J.-M. St. Dage, que les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée du Comité en date du 21 juin 1927, soient adoptées en entier, et approuvées par le Conseil. Adopté.

Il est proposé par Monsieur Eugène Pelletier, secondé par Monsieur E.-R. Tannier, que les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire - Trésorier autorisé à les payer, savoir : -

Joseph Pepin \$3.22, Jm. Crocane \$3.12, Buisson Adolphe \$6.03, Poirier Buisson, introy d'impôt de l'achat d'un règlement le 21 juin et accessoires \$573.75, sans Jm. \$97.95, Adolphe Buisson \$102.48, liste de paie du 23 juin \$261.95, J.-E. Poirier \$17.25. Adopté.

Il est proposé par Monsieur J.-E. Poirier, secondé par J.-M. St. Dage, que Monsieur E.-P. Poirier soit autorisé à tenir dans la ville une salle de jeu et de billard. Adopté.

Le Comité prend connaissance d'une lettre de Monsieur Garscan à l'inspecteur, avocats de Monsieur Louis Garscan, demandant de faire Monsieur J.-T. Courchesne à élire aux fonctions du bureau d'ingénieur, et demandant qu'il soit forcé de clore son terrain.

Monsieur J.-E. Poirier propose, secondé par Monsieur J.-B. Buisson, que l'ingénieur de la ville reçoive instructions de construire aux frais de Monsieur Triple Courchesne une boîte à fumier en béton, à défaut par le dit J. Courchesne d'avoir fait lui-même telle construction d'ici au 11 juillet 1927. Adopté.

Monsieur J.-E. Poirier donne avis qu'il proposera, à la prochaine séance du Conseil, un règlement pour soumettre la confection de clôtures entre les terrains des divers propriétaires dans la ville.

Monsieur J.-E. Poirier donne encore avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, il proposera un règlement pour amender le règlement de construction pour déterminer les distances aux quelles les constructions devront être faites de chaque rue, et pour faire au dit règlement tous autres amendements jugés opportuns.

Monsieur J.-M. St. Dage propose, secondé par Monsieur

*affaire
J. T. Courchesne
(lettre à l'ingénieur)*

*Construction
E. E. D. Pepin
rue Horion*

g. Ernest Poirat, que Monsieur Emile Gervais soit nommé comme estimateur en remplacement de Monsieur Joseph Juvier, pour agir avec Messieurs Ernest Courchesne et J. A. Gervais, les autres estimateurs, et que le rôle d'évaluation soit déposé au Conseil le ou avant le 20 juillet 1927. Adopté.

Reçu Louis
Hélphus Haché
1927-28

Monsieur J. B. St. Ange propose, secondé par Monsieur J. Poirat, que le 14 juillet soit déclaré fête civique.

Monsieur J. Poirat propose, secondé par Monsieur J. Poirat, que le Conseil accepte d'acheter de la ville de Drummondville, pour le prix de \$50.00, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le contrat nécessaire pour telle acquisition. Adopté.

Le Conseil prend connaissance des offres écrites de Messieurs B. Langlois et J. A. Carignan, demandant l'emploi de portier de la balance publique. Décision à prendre plus tard.

Il est lu au Conseil une offre écrite de Bureau & Fils, Ltd., offrant de gravier la 1^{re} Avenue, et de faire le long de cette rue un trottoir en ciment. Cette offre est lue sur le table pour être considérée de nouveau à la prochaine séance, et l'ingénieur devra préparer des spécifications et des estimés des travaux suggérés.

Monsieur J. Poirat propose, secondé par Monsieur J. Poirat, que le Conseil autorise l'ingénieur à accorder une permis de construction pour une nouvelle bâtisse sur la rue Lindsay, suivant sa demande et les plans déposés. Adopté.

Monsieur E. R. Tamer propose, secondé par Monsieur J. Poirat, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer un contrat avec Burroughs Adding Machine, pour l'entretien en bon ordre de la machine à additionner, pour le prix de \$12.33 par année. Adopté.

Le règlement concernant à l'annexion à la ville de certains lots du Canton de Grantham suit sa 1^{re} et sa 2^{me} lecture, sur proposition de Monsieur E. R. Tamer, secondé par Monsieur J. B. St. Ange. Monsieur J. Poirat régitre sa dissidence quant à ce qui concerne la clause garantissant une évaluation pour de \$50.00 aux lots vacants.

Le règlement No 145, annulant le règlement No 9 de cette ville, et ordonnant la fermeture des magasins 3 jours par semaine, à 1 heure du soir, du 1^{er} mai au 1^{er} novembre, suit sa 3^{me} lecture.

Il est proposé par Monsieur J. B. St. Ange, secondé par Monsieur E. R. Tamer, que le règlement No 145 qui vient d'être lu, soit adopté.

Le vote est demandé, et les voix se partagent comme suit :-

Pour l'adoption :-
Messieurs J. B. St. Ange
E. R. Tamer
Ingénieur Pelletier

Contre l'adoption :-
M. A. Adolphe Barty
J. Ernest Poirat
J. Poirat

Monsieur J. C. Courchesne, maire suppléant, appelé à voter, donne son vote en faveur de l'adoption du règlement No 145. Et le règlement est déclaré adopté, sur division.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'envoyer à Drummondville, pour arriver le dimanche que les lampes des rues restent encore allumées pendant le jour, et pour demander à la compagnie de renvoyer à cette situation.

Et la séance est levée.

Paroisse
Haché

Joseph Juvier,
Sec. - Trésorier

Le 12 juillet 1927.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 12 juillet 1927, étant la première séance bi-mensuelle du mois de juillet 1927.

Sont présents Messieurs les honorables J. Poirat, J. C. Courchesne, M. A. Barty, Edgar Langlois, Ing. Pelletier, E. R. Tamer, J. B. St. Ange, sous la présidence de son Honneur le maire B. A. Gervais.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente séance, et du certificat de sa régularité à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Il est proposé par Monsieur J. C. Courchesne, secondé par Monsieur J. Poirat, que les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer :-
Les Comptes \$40.00; Fruits de la Chaîne \$10.00; Globe Indemnité \$25.00; D. Gervais \$16.00; Imprimerie des Formules Légales \$6.50; Fruits des Bâches - fruits \$12.00; Lucien Lefebvre \$3.12; Bureau - Fils, Ltd. \$12.50; Asper Lindsay \$5.00; Aug. Cloutier \$10.00; Ad. Barty \$25.00; J. R. Blanchard \$1.00; \$2.92 + \$6.00 + \$9.00 + 6.00 + 2.00; Kennedy Construction Co \$7.12; Cie Lachapelle \$9.00 + 1.00 + 0.75; J. B. Gervais \$0.50 + 0.40.

Fait au village St-Germain \$19.00, Bonheur - Pilot fait
St-Germain \$4.02, La Parole \$13.12 + 39.02 + 20.52, adopté.
Proposé par l'ancien J.-G. St-Denis, secondé par
l'ancien J.-G. Lindsay, fait une somme de \$400.00 soit versée
au Trésorier de la Société St-Vincent-de-Paul, pour aider
à défrayer pour autant les dépenses encourues pour le soin
des pauvres. Adopté.

L'ancien l'échevin J.-G. St-Denis donne avis de
motion qu'il propose à la prochaine séance du Conseil
un règlement pour augmenter le règlement No 144, assurant
une franchise à la ville Téléphone Co. Ltd.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre
de l'ancien chef Labonté, au sujet d'un compte de \$200.00
en rapport avec la construction par lui en 1920 d'une maison
avec fruit par la ville suivant la loi des logements ouvriers.
L'ancien Labonté croit que ce serait à la ville à acquiescer
ce compte.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions de répondre
que le Conseil croit ne pouvoir résister maintenant sur
une question qui fut discutée il y a plus de deux ans. Le
Conseil d'abord, et qui est impossible à la ville d'acquiescer
la réclamation de l'ancien Labonté, pour le paiement de
laquelle le Conseil n'a aucune responsabilité, ni en loi
ni en fait.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre
de Canadian Celanese, refusant le paiement des licences
commerciales imposées à la compagnie et à son gérant.
Le Conseil donne instructions de réclamer le paiement de
celles licences, et le Cie Celanese devra être avisé en
conséquence.

La lettre de l'ancien L. A. Gagnier, offrant ses services
comme gardien de la balance publique, est lue et sur la table
pour consultation en temps voulu.

L'ancien l'ingénieur Bernard soumet des esquisses
de deux projets de bitume pour la balance publique. Le Conseil
choisit une bitume avec couverture plate, et donne instructions à
l'ingénieur de construire une telle bitume, de ~~14~~ 14 pieds de
hauteur, et de 14 pieds de largeur.

L'ingénieur reçoit aussi instruction de faire tracer un garage
pour le chef de police.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'offrir de l'ancien
Trésorier la balance de l'impôt due à la ville, et de pourvoir à
défaut de paiement. Et la séance est levée.

Morisson
Trésorier

Joseph Davis,
secrétaire-trésorier

Le 9 août 1927.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville
de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des
séances de ce Conseil, mardi, le 9 août 1927, cette séance
étant la première séance bi-mensuelle du mois d'août 1927.

A cette assemblée sont présents: Messieurs les échevins
J.-G. Lindsay, J.-E. Poirier, J.-C. Blanchard, Adolphe Bédard, et par
procuration, Eugène Pelletier, E.-R. Pomeroy, sous la présidence de
son Honneur le Juge J.-A. Gosselin.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de
convocation, et du certificat de sa signification à tous les
membres du Conseil. Les minutes de la dernière séance sont lues et
+ approuvées.

Proposé par l'échevin J.-G. Lindsay, secondé par l'échevin
J.-C. Blanchard, que les comptes suivants soient approuvés, et le
secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir: -

J.-D. Gosselin \$3.75, Pelletier & Fils \$42.50, Adolphe Bédard
\$19.50 + 130.00, J.-A. Lafont \$64.75, Southern Canada Power Co
\$0.32 + 10.00 + 294.00 + 0.87 + 0.27 + 6.13 + 0.42 + 200.62 +
7.93 + 30.00, J.-R. Blanchard \$8.46 + 4.06 + 5.50 + 2.30 +
4.05 + 1.45 + 5.10 + 4.50 + 26.05 + 4.80 + 2.15 + 4.32 + 1.50.

Le Cie J.-A. Gosselin, Pélle; J.-A. Gosselin \$9.00, Roy. Théron
\$19.60, Mme G. Landry \$3.00, et par procuration \$14.42,
Ainsi Poirier \$11.50, liste de paie du 4 août 1927 \$570.25,
liste de paie du 28 juillet \$794.00, fait chez Messrs Pomeroy \$7.00
Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de ne pas
renouveler la police d'assurance sur bœilleries.

Il est lu une requête de certains propriétaires de la rue
Poirier, demandant un trottoir et des réparations à la rue. Pour
ce qui est de la construction d'un trottoir, la chose est remise à
l'anné prochaine, mais l'ingénieur reçoit instructions de faire
réparer la rue, et de placer la clôture dans la ligne du terrain
cité par D. Gosselin.

L'ancien l'échevin Poirier donne avis de motion qu'il
propose un règlement pour donner effet au rapport déposé
devant le Conseil par le secrétaire-trésorier, pour réparer le
côté de l'ouest de la rue Avenue.

Proposé par l'échevin J.-E. Poirier, secondé par
l'échevin et par procuration, fait une somme soit accordée par la
ville à l'ancien Alphonse Poirier, pour tenir dans la ville de
Drummondville une salle de foire et de billard. Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre du
Directeur de la Police, demandant des photos photographies des

endroits les plus intéressants de Drumontville, pour être
publiés dans un livre à l'usage des touristes. Il est
donc proposé par l'Écolem Jap. Linsay, secondé par
l'Écolem J. - Ernest Pinard, qu'un comité soit formé du
maire, des Écolems Duchesne, Tanner et St-Joseph, et du
secrétaire - Trémain avec instructions de faire les dépenses
volontaires jusqu'à un chiffre de \$60.00 pour se procurer les
photographies voulues. Adopté.

Le Conseil a ensuite discuté la question de passer en béton la rue depuis la station du C. G. R. jusqu'à la rue Hurst. Après des explications données par Monsieur Portugais, ingénieur envoyé par Canada Cement Co., il est proposé par l'ingénieur J.-C. Haché, secondé par l'ingénieur E.-R. Tamer, que le Conseil autorise le passage en béton de la rue du Convent, entre les rues Hurst et Lindsay, et de cette partie de la rue Lindsay, depuis la voie du C. G. R. jusqu'à son intersection avec la rue du Convent. Après, l'ingénieur J.-C. Haché, disant.

et la séance est levée.

Hammond
Chicago

Joseph Davis,
Hercules. Wisconsin

Le 23 Avril 1923. (2)

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, tenu, le 23 août 1927, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois d'août 1927.

sont présents : - Jumeurs les célébrans J. P. Lindsay,
J. C. Buchanan, César Lavigne, E. R. Tamer, J. R. St. Onge.
sous la présidence de son Honneur le grand Jumeur
D. A. Gagnon.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente séance, et du certificat de sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Proposé par Américus L. Sécherre Sec. Lincolnton, seconde par
Américus L. Sécherre C.-R. Tamer que les comptes suivants soient approuvés,
et les révérends - trésoriers autorisés à les payer, savoir : - Cie General #17.94⁹
A. Deane & Fils #89.44⁹ J.-B. Doyon #20.2 + 0.42⁹, Alphonse Bibeau #80.02⁹
#18.02⁹, M. Nelly Delphne #37.54⁹ + \$30.02⁹, Northern Electric Co #58.94⁹, Southern
Canada Power Co #18.45⁹ + \$70.03⁹ + 0.05⁹, L'usine Agence #24.37⁹
J.-A. Lafonté #78.73⁹, Laurent Houde #39.32⁹, Empire Press Co. Ltd #3.15⁹

#12.26⁹⁴; Jm. Lafontaine #11.50⁹⁴; René Surprenant #100.00⁹⁴
Guthrie Piche & Rublee Co #14.00⁹⁴; Guimond & Fries #20.00⁹⁴
La Princesse #157.00⁹⁴; Jm. Gillepie St Joseph #64.00⁹⁴; Jm
au Gassin #236.00⁹⁴; Jm chez Bellière #29.00⁹⁴; J. - B. Laperrinié
re Jm au Gassin #17.00⁹⁴; A. Hyerne & Fils, Btée, 2 cistifs cts
re Jm au Gassin #100.00⁹⁴; Roch Cartier #33.00⁹⁴
Welford Gaudet #41.00⁹⁴; liste de pain du 11 août #613.25⁹⁴
liste de pain #602.00⁹⁴; C. Bern #3.00⁹⁴; Jules Gilbert #1.00⁹⁴
Btée.

Il est en une lettre de Fontenay d'Ab, offrant d'installer deux usagers lumineux sur la route de St Cyrille, près de la ville. Remission accordée, avec durée de la permission au bon plaisir du Conseil.

Proposé par d'Écherny J.-B. St-Jorge, secondé par
d'Écherny E.-R. Tanner, fu. un comité composé du même, et des
Écherny Egar Barquet, J.-Emest Rivard, J.-B. St-Jorge, soit
chargé de s'entendre avec les représentants du Canton de
Granby et des Villages St-Jacques pour déterminer si possible,
la proportion dans laquelle chaque municipalité doit contribuer
aux dépenses encourues par la Société St-Pierre-de-Paul.
Adopté.

Proposer l'échelle J.C. Muehlbauer, résoudi par l'échelle
J.-B. St. Jofe, que le Conseil accepte l'opé de L. Harmonie de
la ville, de donner 2 ou 3 concert artistionnels, à \$20.00 par
concert, si la température le permet. Adopté.

Le règlement No 147, pour répartir le coût de l'équipement de la 1^{re} Armée, subit sa 1^{re} et sa 2^{me} lectures.

Le rôle d'inspection déposé le 20 juill. et, est soumis au Conseil, avec les avis publiés voulus par la loi.

Le Conseil prit connaissance de la seule plainte déposée, demandant de rétroire de \$ 26.000.00 à \$ 16.000.00 l'indemnité des rimbours de D. ville Textiles. Les Echevins E. R. Tanner et J. - B. St. Pierre suggèrent de rétroire cette indemnité à \$ 20.000.00, mais leur proposition est déclinée par une vote de 3 à 2.

Et il est proposé par l'échevin J.-C. Ducharme, secondé par l'échevin Def. Lindsay, que le rôle d'évaluation déposé le 30 juillet 1926, soit homologué tel que fait, avec les corrections suivantes demandées par le secrétaire-trésorier, pour réparer seulement des erreurs cléricales dans la transcription: - le No d'ordre 1062 sera changé comme suit: - No 1062, Canadian Pacific Ry Co, 360, 361, 362, 363, 364 et J. 368 - \$1300.00; 1062a Southern Canada Power Co J. 368 (755.29) \$200.00; le No d'ordre 1098 sera modifié en présentant l'évaluation de \$50.00 au lieu de \$250.00. Adopté.

et la séance est levée

Again: Hawaiian

Joseph Davis,
Sec. - Treasurer

L'Échevin J.-C. Ducharme, que le règlement No 147 qui vient d'être lu, soit adopté. Adopté.

Le Conseil autorise un permis de construire en faveur de Daniel James Gelske, pour une garage sur sa propriété, pourvu que ce garage soit à 30 pieds de la rue Saint-Jacques, et lambouré en tôle du côté de Monsieur Parvancher et à l'arrière du garage.

Il est ensuite proposé par l'Échevin J.-Eugène Pinard, secondé par l'Échevin Jap. Buisson, que la ville cède tous droits qu'elle peut avoir sur cette partie de la rue C. située entre le chemin de fer du C. P. R., et les lots 529, 530, 531, 532 du quartier Est de la ville de Drummondville, cette cession de droits devant être faite en faveur de Monsieur J.-R. L'Évêque, pourvu que ce dernier cède à la ville une portion de terrain de 20 pieds de sa profondeur, sur la largeur des dits lots plus haut mentionnés, pour la dite portion de terrain servir de passage ou ruelle publique entre la rue St-Jacques et la rue St-Henri; et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout contrat à ces fins. Adopté.

Et la séance est levée.

Harold
Maire

Joseph Gauthier
Sec. - Trésorier

Le 27 septembre 1927

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, mardi le 27 septembre 1927, cette assemblée étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de septembre 1927.

A cette assemblée sont présents Monsieur les Échevins J.-Eugène Pinard, J.-C. Ducharme, Émile Paré, Eugène Pelletier, C. P. Tamer, J.-R. St-Onge, formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire H. A. Gosselin.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente séance, et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'Échevin J.-R. St-Onge, secondé par l'Échevin J.-Eugène Pinard, que le maire soit autorisé à signer les formules volantes pour que la ville soit responsable de l'hospitalisation de Monsieur Clément Dion, suivant la loi de l'Assistance Publique. Adopté.

Il est proposé par l'Échevin J.-Eugène Pinard, secondé

par l'Échevin J.-C. Ducharme, que les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer: - fins à l'abbé Paré, dans le Canton de Granby No 27.02, pour les autres fins de l'incendie des Gens No 22.25, Canadien - Fessenden - Gosselin No 1.92, J.-R. Gosselin No 63.25, J.-R. Blanchard No 2.35, 2.55, Dr. J. P. Péladeau No 4.12, J.-A. Laporte No 28.51, 38.11, 2.51, Cie Gosselin No 17.12, 7.92, Drummond Coal & Lumber Co No 27.53, 12.12, A. Gosselin & Fils, St-Jacques No 49.32, Joseph Lapointe No 15.43, Lucien Lemire No 6.05, A. Blain No 3.12, A. Lambert No 3.12, liste de paie du 22 septembre No 70.7.62. Adopté.

Il est proposé par l'Échevin J.-R. St-Onge, secondé par l'Échevin Émile Paré, que le Conseil accepte la demande faite par les autorités du C. P. R., et autorise le renouvellement pour une période de 5 ans, aux mêmes conditions, du contrat entre la ville et le chemin de fer, pour le raccordement aux émissaires de la ville des émissaires du C. P. R.; et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout contrat à cette fin. Adopté.

Le règlement No 148, au sujet de la balance publique, subit sa 3^e lecture.

Il est proposé par l'Échevin J.-C. Ducharme, secondé par l'Échevin J.-Eugène Pinard, que le règlement No 148 qui vient d'être lu, soit adopté. Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'avis de la Cie Drummond Coal qu'elle ait à cesser d'occuper comme cour à bois la partie de la rue Saint-Jacques à sa propriété, la ville déclarant cependant être disposée à signer une bail pour \$1.25 par année, bail devant prendre fin sur un avis de six mois. Adopté.

Il est proposé par Monsieur l'Échevin J.-Eugène Pinard, secondé par Monsieur l'Échevin Émile Paré, que le salaire du chef de police, Monsieur Joseph Gosselin, soit porté à \$25.00 par semaine, cette augmentation devant prendre effet dès cette semaine. Adopté.

Et la séance est levée.

Harold
Maire

Joseph Gauthier
Secrétaire - Trésorier

Le 11 octobre 1927

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 11 octobre 1927, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois d'octobre 1927.

A cette séance sont présents Messieurs les échevins Dep. Lintsey, J.-C. Ducharme, Léon Larocque, E.-R. Tamer, J.-B. St. Ange, sous la présidence de son Honneur le Maire G. A. Guisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente séance, et du certificat constatant sa signification suivant la loi.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Ducharme, secondé par l'échevin Dep. Lintsey, que les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire-trésorier autorisé à les faire verser : - Drummond, Q. Call # 2.42, Canadian Fairbanks # 2.95 + 2.90, Cie Envelin # 2.95 + 28.35 + 7.72 + 28.86 + 14.56, Southern Canada Power Co # 1.52 + 7.93 + 200.63 + 1.25 + 2.15 + 38.06 + 1.02 + 319.02 + 24.09, J. B. Antyler # 1.02 + 314.82 + 7.42 + 0.75 + 3.02, J.-R. Blanchard # 6.95 + 3.52 + 18.40 + 5.40 + 1.35 + 14.02 + 2.43 + 1.72 + 3.65 + 6.03 + 3.00 + 3.72 + 6.72, Harry K. Gustin # 2.42, Jn. Lepointe # 10.92, D. Gaudette # 2.75, D. Min # 2.12, C. Malherbe # 12.53, R. Gustin # 13.52, R. Caron # 2.12, C. P. R. # 9.83, Gouvernement Provincial # 4.65, F. Brault # 2.42, J.-H. Robert # 9.54, liste de frais du 6 octobre # 541.95, A. Gervais - Fils, titi # 200.00, liste de frais du 29 septembre # 1139.02, D. ville Téléphone Co # 0.90. Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de deux réclamations adressées par Bureau - Riquet, au nom de Alvaro Tisser, pour # 21.00, et au nom de Albert Laberge pour # 7.00. Ces réclamations sont repoussées sur rapport fait au Conseil par l'ingénieur.

Il est proposé par l'échevin J.-B. St. Ange, secondé par l'échevin Dep. Lintsey, que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer en faveur de Gaston Gue Et. Carpentier, un billet de \$1500.00 daté du 30 octobre 1927, pour reconnaître une part de pénurie somme de dit billet payable à demandeur, après trois ans d'avis, avec intérêt au taux de 5% par an. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Dep. Lintsey, secondé par l'échevin J.-C. Ducharme, que la ville soit autorisée à emprunter de la Banque de Québec une somme de \$1500.00 remboursable d'ici le 31 décembre 1927, et que le maire et le secrétaire-trésorier

soient autorisés à signer en faveur de la dite banque un billet de ce montant, à 2 ans de date, avec intérêt au taux de 6% par an; et que les mêmes soient autorisés à le renouveler, s'il y a lieu. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Dep. Lintsey, secondé par l'échevin J.-C. Ducharme, qu'une somme de \$20.00 soit payée à M. Harmon de la ville, comme participation pour les services de la pompe, lors de la réception au premier ministre, le 13 septembre. Adopté.

L'ingénieur de la ville fait rapport que la station du C. A. R. est approvisionnée d'eau seulement pour le service particulier du chemin de fer, avec prise d'eau à la rivière, au lieu de la décharge des eaux. Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'écrire à ce sujet au bureau d'hygiène pour faire cesser jadis état de choses.

Le Conseil autorise l'achat d'une charrue de Tugans d'Épito.

Le Conseil autorise également la pose d'un quai sur la rue A, depuis le rue St-Jean jusqu'au terrain de la Cie forestière.

Et la séance est levée.

Maire
Guisan.

Jn. Guisan,
Secrétaire-trésorier.

Le 20 octobre 1927

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 20 octobre 1927, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois d'octobre 1927.

A cette séance sont présents Messieurs les échevins Dep. Lintsey, J.-C. Ducharme, Adolphe Barty, Eugène Pelletier, et J.-B. St. Ange, sous la présidence de son Honneur le Maire G. A. Guisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente séance, et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Il est ensuite proposé par l'échevin J.-C. Ducharme, secondé par l'échevin Dep. Lintsey, que les comptes suivants

sont approuvés, et le secrétaire - Trésorier autorisé à les payer, savoir: - Alcant Birtz #100.00 + #70.00
Canadian General Electric Co #18.00 Ang. Clinton #6.00
Cie J.-A. Gosselin #14.73 #4. Gosselin #6.00 #4. J. J. #5.31
Mlle Lemaire #30.00 Harry K. Dutton #24.00 J.-D. Gosselin
#92.32 179.00 L'Assurance Automobile #26.95 Mlle Gosselin #2.75
Eugène Pelletier #1294.43 Liste de paie du 20 octobre #333.00
Liste de paie du 13 octobre #402.00 Trésorier Provincial #1.00
Adopté.

Il est proposé par l'éluvin J.-C. Ducharme, secondé par l'éluvin J.-D. St-Onge, que la ville de Drummondville soit autorisée à emprunter de Bankes Anglaises L. Princes, la somme de \$500.00, et que le maire et le secrétaire - Trésorier soient autorisés à signer en faveur de Bankes Princes une lettre remboursable à demande, après trois mois d'avis, avec intérêt au taux de 5% par an. Adopté.

Le secrétaire - Trésorier donne lecture d'une lettre de Canadian Pacific Ry Co, demandant une évaluation fixe pour ses propriétés. La question est laissée en suspens jusqu'à la confection du prochain rôle d'évaluation.

Il est donné communication d'une requête de certains marchands de la ville désirant la fermeture à bonne heure des magasins trois soirs par semaine, tous les ans.

Quintin L'élvin ^{Capitaine Pelletier} donne avis de motion qu'il propose un référendum à cette fin.

Et la séance est levée.

Joseph J. J.
Secrétaire - Trésorier.

M. J. J.
M. J. J.
M. J. J.

Le 7 novembre 1927

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, le 7 novembre 1927, cette assemblée étant la première séance de la nouvelle année de novembre 1927.

A cette assemblée sont présents Quintin L'élvin, J.-C. Ducharme, Eugène Pelletier, E.-R. Tauxe, sous la présidence de son Honneur le Maire D.-A. Gosselin.

Le secrétaire - Trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente séance, et des certificats constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'éluvin E.-R. Tauxe, secondé par l'éluvin J.-C. Ducharme, pour les comptes suivants sont approuvés, et le secrétaire - Trésorier autorisé à les payer, savoir: - Claude P.-A. Bérubé #12.00
Liste de paie du 27 octobre #418.00 Liste de paie du 3 novembre #292.00 Crémence D. Gosselin #31.00 Serge Gosselin #2.25 + 3.45 + 1.00 + 1.00 + 3.00 + 17.00 J. J. Gosselin #10.00
Thér. Dime #2.00 A. Proulx #2.00 J. J. Gosselin #3.75
#3.00 C. J. L'élvin #2.00 Cie Gosselin #0.05 + 0.45
Smith et Canada Bonds #9.75 + 20.00 + 1.40 + 1.00 + 0.12 + 0.27 + 1.77 + 319.00 Harry K. Dutton #12.00 A. Pelletier #43.00 Dime #2.00, Bérubé #10.40 Parage de famille Bérubé #10.00 L. J. T. Tauxe #41.00 J. J. Gosselin #29.00
Adopté.

Le secrétaire - Trésorier donne lecture d'une lettre de Quintin J.-C. Ducharme, au sujet de la verbalisation d'une course d'un intérêt de la ville.

Il est proposé par Quintin L'élvin J.-C. Ducharme, secondé par l'éluvin Eugène Pelletier, que Joseph J. J., secrétaire - Trésorier, soit nommé délégué spécial du Conseil pour représenter la ville au Conseil de Comté, et siéger comme tel lors de la dissolution du conseil - verbal. Adopté.

Le secrétaire - Trésorier donne lecture des lettres de Quintin L'élvin et de Quintin L'élvin, au sujet de l'eau à la station du C. G. R.

Le Conseil décide d'offrir l'eau à la station à 20 centes par mille gallons, l'eau et l'installation des compteurs aux frais du Chemin de fer, avec option pour un prix fixe de \$100.00 par année.

Le secrétaire - Trésorier donne lecture d'une lettre de la Cie J. J. Gosselin, demandant une réduction d'évaluation pour cause d'insécurité de l'hôtel. Révisé à la prochaine séance.

Quintin L'élvin J.-D. St-Onge entre et prend son siège.

Il est lu une lettre de Campbell - MacLennan proposant la subdivision d'une partie de son terrain dans la fraction part. La lettre et le croquis sont remis à l'ingénieur pour étude et rapport à la prochaine séance.

Lecture est donnée de la lettre de Quintin J.-A. Carignan, demandant sa démission comme député à la balance publique.

Il est proposé par l'éluvin Eugène Pelletier, secondé par l'éluvin J.-C. Ducharme, que Quintin Bérubé soit nommé en remplacement de Quintin Carignan. Adopté.

Et la séance est levée.

M. J. J.
M. J. J.
M. J. J.

Joseph J. J.
Secrétaire - Trésorier

Le 22 novembre 1927.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Monmouthville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil municipal, le 22 novembre 1927, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de novembre 1927.

Sont présents: Messieurs les Échevins Lindsay, Ducharme, Larocque, Pelletier, Tannier, St. Ouge, sous la présidence de son Honneur le maire M. A. Gosselin.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente séance, et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Ducharme, secondé par l'échevin E.-R. Tannier, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir: -

Auguste Charlin # 7.12, J.-R. Blanchard # 349.02 + 25.45 + 2.40 + # 174.12 + 3.12 + 2.02 + 2.14 + 10.54 + 1.72 + ~~24.57~~ + 11.33 + 8.42, Drummond Coal & Lumber Co # 499.83, Carpe Gauthier # 0.80 + 0.72 + 0.20 + 1.92 + 0.52, Alcant Birt # 1.04 + 33.70 + 3.37 + 21.25 + 0.82 + Roy & Thériault # 12.73, P. Lefrançois # 23.02 + 6.25 + 4.13 + 8.02 + 24.62 + # 98.75, Guellette Chemical Co # 489.25, Fern Hurlin & Co # 24.72, La Cie Gosselin # 0.75 + 34.55, Filis Beaudet # 6.75, liste de paie des 10 novembre 1927 # 442.15, liste des 17 novembre # 256.20, Dame G. Boulay # 4.52, inspection municipalité # 2.25. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Gey. Lindsay, secondé par l'échevin E.-R. Tannier, que le Conseil accepte d'approuver la demande d'argent et souscrive une somme de \$100.00 pour une annexe d'une page dans le livre Public Reading Reference. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-G. St. Ouge, secondé par l'échevin Gey. Lindsay, que les motions suivantes soient faites au rôle d'indemnités: -

Qu'échevin	Ancien propriétaire	Qu'échevin	Qu'échevin
212	Abel Birou	Filip Beaudet	J. 15 sur
292	Zéphirin Gosselin	J.-B. Pelletier	55 sur
386	Jacques Hurl	Alexandre Hurl	96 -
466	Louis Bouché	Arthur Lefrançois	J. 103 -
386	Clie Bellefleur	Ephrem Gosselin	128 -
394	Auguste Charlin	Fern. Hurlin	183 -
498	Jacques Roy	Edmond Gosselin	J. 5 sur
709	Alcant Birt	Henri Gauthier	12 73 -
738	Louis Desbarres	Arthur Gosselin	J. 28 -

748	A. Gosselin - Fils, Lili	Emile Gosselin	98 sur
748	do	Théophile Gosselin	96 -
749	P. Champagné	Alexis Larocque	99 -
750	A. Gosselin - Fils Lili	Emile Gosselin	100 -
751	M. Gosselin	Henri et Alice Larocque	101 -
826	G. Gosselin	Alexandre Gosselin	162 -
898	M. A. Gosselin	Albert & Lucien Gosselin	206 -
900	Emilien Lefrançois	Francis Gosselin	208 -
903	do	Gérard Lefrançois	211 -
913	Henri Gauthier	Jacques Pelletier	12 274 -
918	Jacques Pelletier	Jacques Gosselin	12 274 -
999	Henri Gosselin	Edmond Gosselin	258 -
1001	M. A. Gosselin	Edmond Gosselin	287 -
1118	Fabrice de D'ville	Alcant Birt	297 -

Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre de l'Association Amicale demandant une souscription. Il est proposé par l'échevin J.-C. Ducharme, secondé par l'échevin Gey. Larocque, que la ville accorde une souscription de \$50.00. Adopté.

Lecture est donnée d'une réclamation de l'Association Amicale, pour \$750.00 de dommages à cause de la fermeture de la rue Lindsay, lors du passage en l'échevin.

Le Conseil, sans reconnaître sa responsabilité, charge l'Association Amicale de faire rapport au sujet de la réclamation et de faire rapport, avec autorisation de représenter une somme de \$100.00.

Le Conseil charge le secrétaire-trésorier de répondre à la Cie Gosselin qu'il ne peut faire de réduction sur le montant chargé pour taxes d'eau.

Le secrétaire-trésorier donne aussi réponse à la Cie Gosselin disant que les taxes sont devenues élevées le 1^{er} juillet 1927, pour toute l'année, il est impossible au Conseil de réduire le compte de taxes maintenant produit.

Le secrétaire-trésorier soumet la liste d'un certain nombre de contribuables qui doivent des arriérés de taxes très élevés. Il est alors proposé par l'échevin J.-C. Ducharme, secondé par l'échevin Gey. Larocque, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire les poursuites nécessaires pour faire payer les taxes des personnes suivantes, qui doivent à la ville des arriérés de taxes très élevés, savoir: - Donald Bouchard # 483.61, T. Bouchard # 223.42, J. Gosselin # 330.71, Succession Gosselin # 386.45, Michel Gosselin # 432.09, Les Gosselin # 131.15, Alcant Birt # 180.12, Théophile Gosselin # 36.72, Alcant Birt # 180.32, Gosselin Gosselin # 191.42, Gosselin Gosselin # 310.03, Gosselin Gosselin # 306.42, Alcant Birt.

Gautier #161.82. Armand Gauthier #215.06. Oscar Leclerc #161.35. Dré Lefebvre #243.62. Armand Toupin #103.63, et que les procureurs soient ainsi commencés quinze jours après le jour où dits personnes d'une copie de la présente résolution, sous pli recommandé. Adopté.

Amicus Historien briques étant incapable de remplir les fonctions de préposé à la balance publique, il est proposé par l'échevin G. Lintoy, secondé par l'échevin J.-W. St-Onge, que Bonin J.-G. Polin soit nommé comme préposé à la balance publique, avec obligation de prêtserment, et de faire rapport chaque semaine à l'infirmer. Adopté.

Sur le sujet de la subdivision proposée par Campbell. Que Louis Linder Co. P.É., le secrétaire-trésorier reçoit instructions de répondre à la fin que le Conseil est prêt à approuver le plan proposé avec les modifications suivantes: (a) que la rue A soit de la même largeur que son prolongement en face du Couvent; (b) que la rue B soit d'une largeur de 66 pieds comme son prolongement sur le plan proposé par Southamland Bond Co. (c) que les coins de rue, à l'intersection de la rue du Couvent, soient arrondis de 70 pieds.

L'ingénieur reçoit instructions de demander des soumissions pour l'achat de 500 pieds de bryans à incinérer.

Amicus avient l'honneur de demander un écart temporaire pour sa maison, Boulevard Berne. Après discussion, il est décidé de fournir à Amicus l'honneur de l'usage nécessaire, et de lui payer une somme de \$6.00. Amicus l'honneur de se charger du projet.

Le Conseil décide également de fournir à Amicus l'honneur de l'usage nécessaire pour traverser le chemin, dans la partie Ouest, et écarte son terrain Amicus l'honneur de se charger du projet.

Il est ensuite proposé par l'échevin G. Lintoy, secondé par l'échevin E. N. Tamer, que, vu le développement très rapide de la ville, et l'augmentation conséquente de la population, il est considéré nécessaire que des boîtes postales soient installées à différents endroits de la ville pour le dépôt des lettres et notices mises à la poste, et qu'un employé spécial soit chargé de relever ces boîtes au moins deux fois par jour.

Sur une demande dans ce sens soit adressée au Ministre des Postes, demandant l'installation de 7 boîtes postales ordinaires, et de 2 boîtes spéciales, et demandant qu'il soit pourvu à la nomination d'un employé spécial pour faire la collection des lettres et notices postales et déposées, et qu'une copie de cette résolution soit adressée au Ministre des Postes, au député fédéral et au représentant de notre division postale. Adopté.

Et la séance est levée.

Joseph Guin,
Sec. - Trésorier

Le 12 décembre 1927.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Monmouthville, tenue à la salle Courbevoie, mardi, le 13 décembre 1927, à l'heure ordinaire des séances, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de décembre 1927.

À cette assemblée sont présents Amicus les échevins G. Lintoy, J. G. Armand Polin, J.-C. Leclerc, Adolphe Bédry, Jean Lefebvre, Eugène Pelletier, J.-G. St-Onge, sous la présidence de son Honneur le maire G. A. Guisan.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Le secrétaire - Trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente séance, et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Il est proposé par l'échevin G. Lintoy, secondé par l'échevin J.-C. Leclerc, que les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir: Aug. Chénier #4.25, pour au village St-Pierre #45.12, pour Goupin #2.75, alaine 10 décembre #18.25, alaine 20 novembre #17.25, J.-B. Blanchard #1.20 + 3.50 + 1.20 + 4.25 + 37.32, G. Pelletier & Fils #39.49, P. Gignac #3.15 + #9.25, Les Ponds, Ltee #46.75 + 22.75, George Gignac Ltee #0.25, G. Bédry #1.50, G. Berne #2.25, Cie Lincelin #0.75 + 14.61 + 33.33, Southern Canada Bond #9.95 + 7.94 + 20.63 + 3.05 + 1.20 + 1.20 + 319.22, liste du 24 novembre #309.62, liste de paie du 14 déc. #299.22, liste de paie du 9 décembre #274.55, Oscar Leclerc #12.22, Alaine Courbevoie, pour Amicus #3.25, Guisan & Fils, Ltee #68.45, Gignac & Guin #27.22, Alaine G. Lintoy #3.02, Lincelin - Courbevoie #20.22, D. ville Téléphone Co. #0.75, J.-G. Pelletier #3.75, G. A. Guisan #7.02, J. G. Armand #27.22, Rincelin & Fils #1.25, Gignac & Guin #3.25 + 2.15, L. Harmonie de D. ville #17.75. Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre de Amicus C. R. Rivest, demandant de réduire sa taxe d'impôt. Le Conseil décide que cette demande ne peut être acceptée, parce qu'il faudrait pour cela amener la ville d'incinération, ce qui serait illégal.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre de Amicus J.-B. Beaulac demandant le paiement de la ville pour la construction d'une usine sur les usines machines de D. ville Gignac Co. Amicus Beaulac est prié de remettre d'abord une offre.

La résolution de #12 = proposée par Gignac & Guin Lincelin, pour donner des suppressions annuelles à sa maison pendant le bail avec la ville, est repoussée.

Il est proposé par l'échevin J.-G. St-Onge, secondé par

L'ordonnance J.-C. Macdonald, que les rôles de taxes pour les taxes spéciales, pour l'année 1927, et le rôle des taxes d'eau du 1^{er} novembre 1927 au 1^{er} novembre 1928, soient homologués, et que proposé par le secrétaire-trésorier. Adopté.

Il est proposé par l'ordonnance J.-G. St-Onge, secondé par l'ordonnance Jap. Poiré, que le Conseil emprunte de Québec Angéline D. Poiré une somme de \$480.00, et que le secrétaire-trésorier et le maire soient autorisés à signer en faveur de Québec Angéline D. Poiré un billet de \$480.00, payable à demande, avec intérêt au taux de 5% par an. Adopté.

Le secrétaire-trésorier soumet la demande de l'Unionville Ski Club, aux fins d'obtenir l'approbation du Conseil à l'incorporation du dit club.

Il est proposé par l'ordonnance J.-C. Macdonald, secondé par l'ordonnance Eugène Pelletier, que cette demande soit acceptée. Adopté.

Il est proposé par l'ordonnance J.-G. St-Onge, secondé par l'ordonnance J.-C. Macdonald, que le Conseil vote une somme de \$30.00 pour la fouaie des Cadets de l'école. Adopté.

Son Honneur le maire G.-A. Giguère fait rapport de la discussion qui a eu lieu à une assemblée tenue dimanche, le 11 courant, entre les représentants des municipalités composant la fédération au sujet de la St-Vincent-de-Paul.

Il est proposé par l'ordonnance Eugène Pelletier, secondé par l'ordonnance Jap. Poiré, que le Conseil ratifie l'arrangement accepté par ses délégués, comme suit: -

(a) Une somme de \$1,500.00 serait payable chaque année à la société St-Vincent-de-Paul, dans la proportion suivante: \$1,000.00 par la ville, \$325.00 par le Canton de Grantham et \$175.00 par la Village-Joyce, cet arrangement devant valoir à partir du 1^{er} janvier 1928.

(b) Le déficit actuel sera payable comme suit: \$600.00 par la ville, \$200.00 par le Canton de Grantham, et \$175.00 par la Village-Joyce.

(c) La résolution ci-dessus aura force d'effet quand les autres municipalités intéressées auront accepté. Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions de mettre en force le règlement concernant la taxe du charbon.

Il est proposé par l'ordonnance J.-G. St-Onge, secondé par l'ordonnance Jap. Poiré, que la ville consente à réviser le bail avec Gustave Henri Hébert, pour le bureau de l'ingénieur, celle-ci en ayant exprimé le désir; et au cas de telle révisation, le secrétaire-trésorier est autorisé à louer pour l'usage du bureau de l'ingénieur, un bureau dans la bâtisse St. Ambrose, à \$28.00 par mois, ce fait comprenant le chauffage et l'éclairage. Adopté.

Le Conseil traite la question des bagues à incendie, et

entend les représentations des agents de l'Unionville Rubber Co, et de la Cie Dunlop. Il est ensuite proposé par l'ordonnance Jap. Poiré, secondé par l'ordonnance J.-C. Macdonald, que la ville achète 250 paires de bagues à incendie, comme suit: -

De la Cie l'Unionville Rubber Co, 250 paires de bagues marque Keystone, à \$1.60 la paire;

De la Cie Dunlop, 250 paires de bagues marque Dunlop Ret-fles, à \$1.60 la paire. Adopté.

Après l'ordonnance Eugène Pelletier fait rapport de son entrevue avec l'ingénieur Willie Green, au sujet de la réclamation de ce dernier, pour dommages. Comme l'ingénieur Green ne paraît pas vouloir accepter une somme raisonnable que la ville lui offre sans préjudice à ses droits, le Conseil décide de dénier toute responsabilité, et de contester la réclamation.

Et la séance est levée.

Thomson
secr.

José Giguère
secr. - trésorier.

Le 10 janvier 1928

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Unionville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, mardi, le 10 janvier 1928, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de janvier 1928.

Sont présents: Messieurs les conseillers Jap. Poiré, J.-G. St-Onge, J.-C. Macdonald, et par procuration, Eugène Pelletier, E.-R. Tamer, J.-G. St-Onge, sous la présidence de son Honneur le maire G.-A. Giguère.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente séance, et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Avant de passer à l'ordre du jour, son Honneur le maire G.-A. Giguère présente aux membres du Conseil, aux officiers municipaux et aux contribuables ses souhaits de bonne année.

L'ingénieur J.-G. St-Onge présente quelques mots, et fait ses adieux au Conseil, déclarant se retirer au moins pour quelques années.

Il est ensuite proposé par l'ordonnance Jap. Poiré,